



Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants : bilan après treize années (état au 1^{er} février 2016)

Les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants versées par la Confédération répondent toujours à un besoin important : au cours du dernier exercice (de février 2015 à janvier 2016), 334 nouvelles demandes ont été enregistrées. Au total, 2'825 demandes ont été approuvées depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 13 ans. Ainsi, la Confédération a soutenu la création de 50'600 nouvelles places d'accueil. Ceci correspond plus qu'au doublement de l'offre d'accueil estimée. 198 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre la création de 4'690 places d'accueil supplémentaires.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants¹ concerne un programme d'impulsion. La Confédération encourage ainsi la création de nouvelles places d'accueil afin que les parents puissent mieux concilier famille et travail. Les organismes reçoivent des aides financières durant 3 ans au maximum pour la création de nouvelles places. Le programme d'impulsion était initialement limité à 8 ans, soit jusqu'en 2011. En raison d'un besoin important en places d'accueil supplémentaires, il a été prolongé de 4 ans une première fois en automne 2010 puis une seconde fois en automne 2014.

• Demandes approuvées

En 13 ans d'existence du programme d'impulsion, 2'825 demandes ont été approuvées. 1'481 demandes concernaient des structures d'accueil collectif de jour, 1'223 des structures d'accueil parascolaire, 118 des structures coordonnant l'accueil familial de jour et 3 des projets à caractère novateur. Ce sont principalement de nouvelles structures d'accueil collectif de jour et parascolaire qui ont été soutenues, mais également des institutions qui ont augmenté une offre d'accueil existante. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que des projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. De plus, 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne ont été soutenus.

Tableau 1 : Répartition des demandes approuvées par type d'accueil

Structures d'accueil collectif de jour	1'481 (52%)	1'021 nouvelles structures	460 augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'223 (44%)	822 nouvelles structures	401 augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	118 (4%)	96 formation et perfectionnement	22 projets
Projets à caractère novateur	3		
Total	2'825		

¹ RS 861

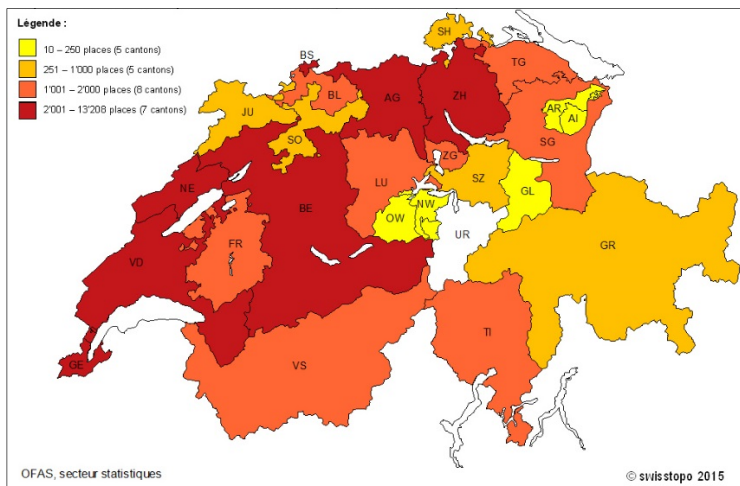
La Confédération a ainsi soutenu la création de 50'601 nouvelles places d'accueil : 28'480 en structures d'accueil collectif de jour et 22'121 en structures d'accueil parascolaire. Un aperçu du nombre de places créées par année d'ouverture se trouve dans le tableau 2. 198 demandes sont actuellement encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre la création de 4'690 places d'accueil supplémentaires pour les années 2015 et 2016.

Tableau 2 : Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture

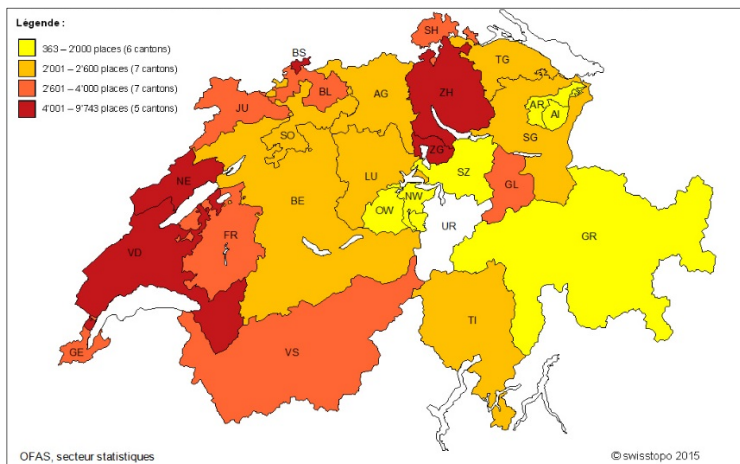
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Structures d'accueil collectif de jour	1'638	1'385	1'737	1'949	2'423	2'235	2'499	2'531	3'021	3'055	2'541	2'184	1'282	28'480
Structures d'accueil parascolaire	1'237	1'679	1'465	1'536	1'971	2'949	2'668	2'410	1'698	1'639	1'508	705	656	22'121
Total par année	2'875	3'064	3'202	3'485	4'394	5'184	5'167	4'941	4'719	4'694	4'049	2'889	1'938	50'601

Un bon tiers des places a été créé en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-15 ans), les cantons de BS, NE, ZH, VD et ZG ont le plus profité des aides financières. La liste détaillée de la répartition des demandes acceptées et des nouvelles places créées selon les cantons se trouve en annexe.

Graphique 1 : Répartition des nouvelles places selon les cantons

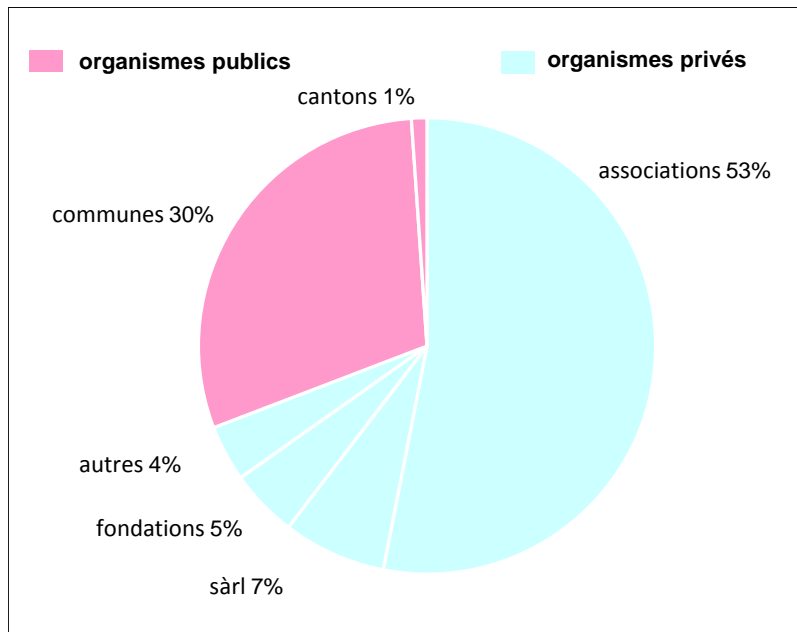


Graphique 2 : Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0-15 ans) selon les cantons



Un bon deux-tiers des demandes approuvées a été déposé par un organisme privé : il s'agit avant tout d'associations, de fondations, de Sàrl et, dans quelques cas, de SA et de raisons individuelles. Les autres demandes ont été déposées par des organismes publics : il s'agit principalement de communes, dans certains cas isolés d'un canton.

Graphique 3 : Demandes approuvées selon le type d'organisme responsable



• Montants engagés

Les 2'825 demandes approuvées représentent un montant total de 328 millions de francs (frais de gestion et d'administration inclus). Au 31 décembre 2015, 299,5 millions avaient d'ores et déjà été versés.

Tableau 3 : Montants engagés

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées & frais de gestion et d'administration	2'825	Fr. 328 millions
dont versés (jusqu'au 31.12.2015)		Fr. 299,5 millions

• Demandes clôturées

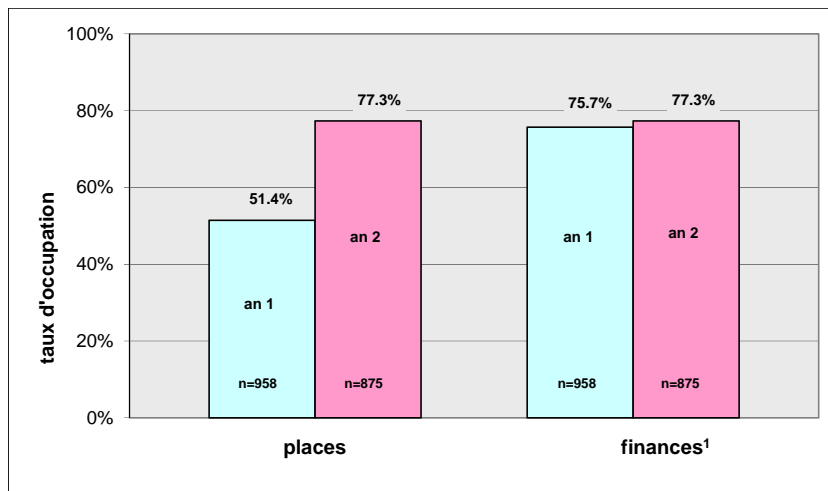
Sur les 2'825 demandes approuvées, 2'369 sont déjà clôturées², c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées et versées pour toute la durée de la période d'allocation. 42'845 places ont ainsi été créées, dont 24'249 en structures d'accueil collectif de jour et 18'596 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières d'un montant total de 263 millions de francs ont été versées. Les contributions des 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne à hauteur de 3,4 millions y sont également inclus. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

² Ce chiffre ne tient pas compte de 62 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

• **Taux d'occupation des places d'accueil**

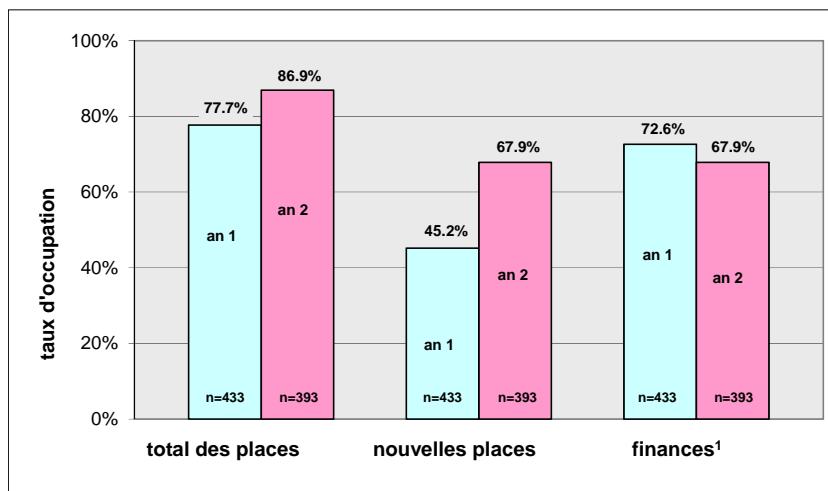
Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne 77% des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées et 73% des places au sein de nouvelles structures d'accueil parascolaire.

Graphique 4 : Structures d'accueil collectif de jour : nouvelles structures 1ère et 2ème année



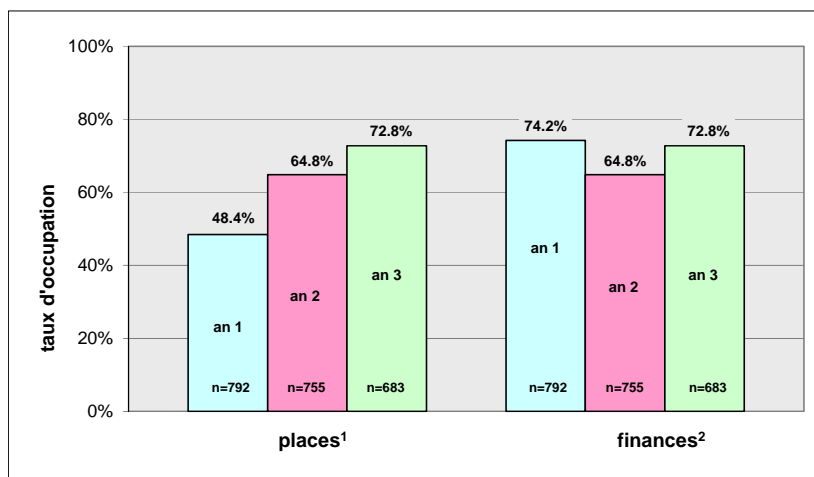
1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Graphique 5 : Structures d'accueil collectif de jour : augmentations 1ère et 2ème année



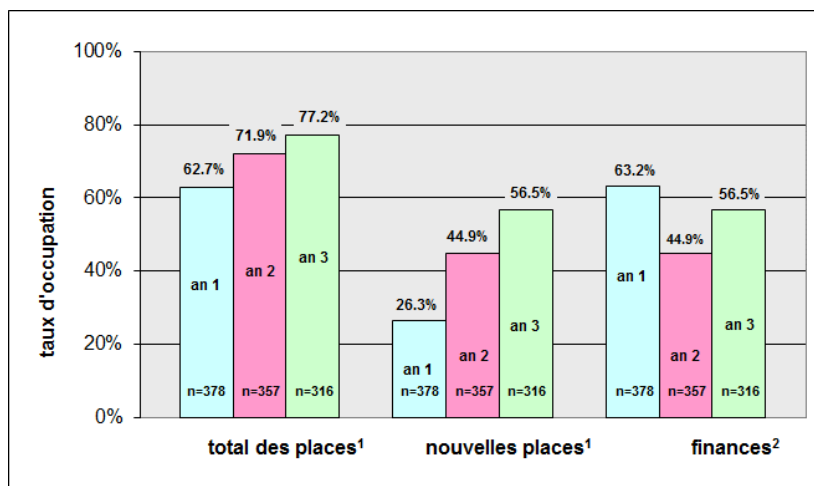
1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Graphique 6 : Structure d'accueil parascolaire : nouvelles structures 1ère, 2ème et 3ème année



- 1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)
- 2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Graphique 7 : Structures d'accueil parascolaire : augmentations 1ère, 2ème et 3ème année



- 1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)
- 2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, environ la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

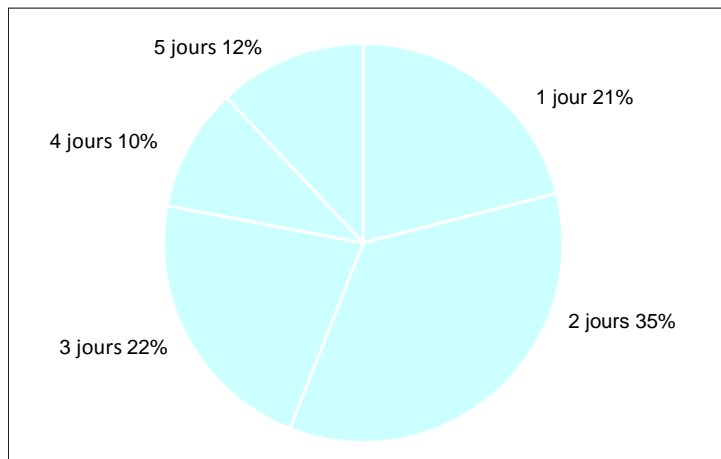
- **Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)**

Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour : L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour deux jours par semaine, un bon 20% la fréquente 1, respectivement 3 jours par semaine. 69% des enfants sont accueillis à la journée et 30% à la demi-journée, l'accueil à l'heure étant très rare (2%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant un bon tiers du pourcentage des

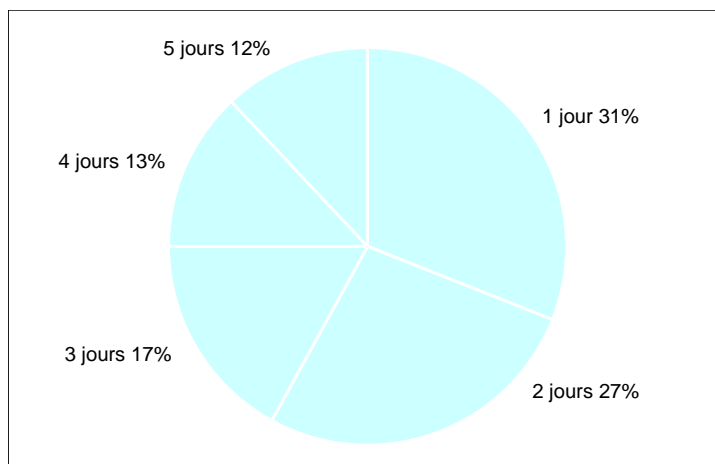
postes. En tout, 44% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 64% des institutions fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, un tarif réduit a été appliqué pour 56% des enfants accueillis uniquement.

Graphique 8 : Durée de l'accueil en structure d'accueil collectif de jour



Structures d'accueil parascolaire : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, un bon quart a moins de 7 ans (jardin d'enfants), 19% sont âgés de 11 à 13 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (5%). 31% des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine. 17% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine. 56% des enfants sont présents 1 bloc horaire, 31% 2 et 13% 3 blocs horaires par jour. 44% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 77% des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Toutefois, un tarif réduit a été appliqué pour 65% des enfants accueillis uniquement.

Graphique 9 : Durée de l'accueil en structure d'accueil parascolaire



- **Informations complémentaires**

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.ofas.admin.ch/impulse>

Annexe : - Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons
- Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

canton	demandes acceptées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		population 2014 0 - 15 ans	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	192	6.8%	1'767	6.2%	1'099	5.0%	2'866	5.7%	104'082	7.9%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	2'689	0.2%
AR	11	0.4%	77	0.3%	81	0.4%	158	0.3%	8'418	0.6%
BE	280	9.9%	2'442	8.6%	1'527	6.9%	3'969	7.8%	151'392	11.6%
BL	86	3.0%	765	2.7%	570	2.6%	1'335	2.6%	42'513	3.2%
BS	108	3.8%	1'303	4.6%	1'252	5.7%	2'555	5.1%	25'536	2.0%
FR	109	3.9%	670	2.4%	859	3.9%	1'529	3.0%	55'080	4.2%
GE	62	2.2%	2'568	9.0%	0	0.0%	2'568	5.1%	79'781	6.1%
GL	18	0.6%	58	0.2%	145	0.7%	203	0.4%	5'946	0.5%
GR	40	1.4%	357	1.3%	192	0.9%	549	1.1%	27'916	2.1%
JU	36	1.3%	193	0.7%	275	1.2%	468	0.9%	12'200	0.9%
LU	134	4.7%	945	3.3%	745	3.4%	1'690	3.3%	63'839	4.9%
NE	104	3.7%	1'005	3.5%	1'052	4.8%	2'057	4.1%	29'953	2.3%
NW	7	0.2%	52	0.2%	25	0.1%	77	0.2%	6'121	0.5%
OW	8	0.3%	43	0.2%	24	0.1%	67	0.1%	5'992	0.5%
SG	129	4.6%	849	3.0%	945	4.3%	1'794	3.5%	80'600	6.2%
SH	26	0.9%	277	1.0%	160	0.7%	437	0.9%	11'715	0.9%
SO	65	2.3%	512	1.8%	332	1.5%	844	1.7%	39'605	3.0%
SZ	35	1.2%	240	0.8%	132	0.6%	372	0.7%	24'120	1.8%
TG	69	2.4%	595	2.1%	468	2.1%	1'063	2.1%	42'637	3.3%
TI	69	2.4%	827	2.9%	463	2.1%	1'290	2.5%	50'929	3.9%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5'777	0.4%
VD	319	11.3%	4'365	15.3%	3'586	16.2%	7'951	15.7%	132'007	10.1%
VS	114	4.0%	838	2.9%	1'144	5.2%	1'982	3.9%	51'930	4.0%
ZG	65	2.3%	607	2.1%	434	2.0%	1'041	2.1%	19'526	1.5%
ZH	734	26.0%	7'125	25.0%	6'602	29.8%	13'727	27.1%	228'914	17.5%
TOTAL	2'825	100.0%	28'480	100.0%	22'121	100.0%	50'601	100.0%	1'309'218	100.0%

Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

canton	demandes clôturées		nouvelles places accueil collectif de jour		nouvelles places accueil parascolaire		nouvelles places total		aides financières versées	
	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs	en %
AG	153	6.5%	1'413	5.8%	932	5.0%	2'345	5.5%	13'756'520	5.2%
AI	3	0.1%	0	0.0%	10	0.1%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	11	0.5%	77	0.3%	81	0.4%	158	0.4%	884'190	0.3%
BE	247	10.4%	2'097	8.6%	1'448	7.8%	3'545	8.3%	24'129'468	9.2%
BL	71	3.0%	589	2.4%	512	2.8%	1'101	2.6%	5'943'693	2.3%
BS	88	3.7%	1'012	4.2%	1'132	6.1%	2'144	5.0%	11'824'647	4.5%
FR	78	3.3%	537	2.2%	559	3.0%	1'096	2.6%	6'199'931	2.4%
GE	55	2.3%	2'254	9.3%	0	0.0%	2'254	5.3%	18'994'667	7.2%
GL	17	0.7%	58	0.2%	146	0.8%	204	0.5%	933'356	0.4%
GR	34	1.4%	316	1.3%	160	0.9%	476	1.1%	2'687'909	1.0%
JU	27	1.1%	152	0.6%	195	1.1%	347	0.8%	1'884'448	0.7%
LU	107	4.5%	773	3.2%	574	3.1%	1'347	3.1%	11'138'653	4.2%
NE	81	3.4%	840	3.5%	781	4.2%	1'621	3.8%	10'499'163	4.0%
NW	7	0.3%	52	0.2%	25	0.1%	77	0.2%	385'918	0.1%
OW	4	0.2%	22	0.1%	0	0.0%	22	0.1%	136'614	0.1%
SG	108	4.6%	703	2.9%	858	4.6%	1'561	3.6%	7'858'420	3.0%
SH	22	0.9%	265	1.1%	120	0.6%	385	0.9%	2'400'339	0.9%
SO	52	2.2%	382	1.6%	309	1.7%	691	1.6%	3'866'375	1.5%
SZ	27	1.1%	193	0.8%	78	0.4%	271	0.6%	1'690'251	0.6%
TG	58	2.5%	459	1.9%	423	2.3%	882	2.1%	5'056'283	1.9%
TI	58	2.5%	685	2.8%	406	2.2%	1'091	2.5%	6'356'689	2.4%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	249	10.5%	3'672	15.1%	2'701	14.5%	6'373	14.9%	38'894'188	14.8%
VS	93	3.9%	779	3.2%	866	4.7%	1'645	3.8%	8'912'371	3.4%
ZG	62	2.6%	603	2.5%	391	2.1%	994	2.3%	6'485'685	2.5%
ZH	652	27.6%	6'316	26.0%	5'888	31.7%	12'204	28.5%	72'048'821	27.4%
TOTAL	2'366	100.0%	24'249	100.0%	18'596	100.0%	42'845	100.0%	263'048'651	100.0%